



maa

Bulletin Régional de Santé des Abeilles Provence-Alpes-Côte d'Azur février 2026 : N°3



L'hiver touche à sa fin. Le froid et l'humidité ont permis des arrêts de ponte dans de nombreux secteurs. Ceci a permis de réaliser des traitements hivernaux efficaces contre le varroa. En plaine, la ponte a déjà repris. Ce phénomène s'intensifie avec l'arrivée des floraisons de fin d'hiver (romarin, laurier tin, amandier et autres *prunus*).

MEMO de l'apiculteur en février :

- Contrôler les réserves, nourrir avec du candi si besoin.
- Contrôler l'infestation par varroa.
- Préparer le matériel pour le printemps.
- Préparer le piégeage de printemps du frelon à pattes jaunes.

Sommaire

1
Bulletin
OMAA 4^e
trimestre et
bilan 2025

2
Adhérer aux
GDSA pour
préserver la santé
des abeilles

3
Pollinisation
amandiers

4
Le piégeage de
printemps du
frelon à pattes
jaunes



BILAN quatrième trimestre 2025

Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2025



17 déclarations ont été enregistrées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025 en région PACA. La localisation des événements de santé déclarés est illustrée sur la Figure 1.

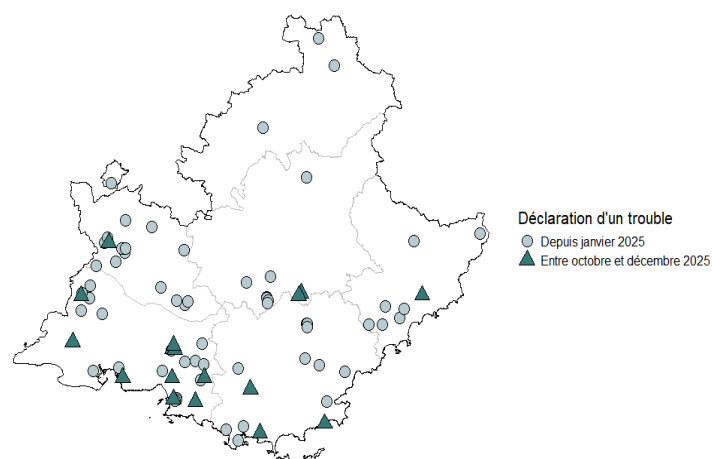


Figure 1 : Localisation des déclarations à l'OMAA en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la date de déclaration

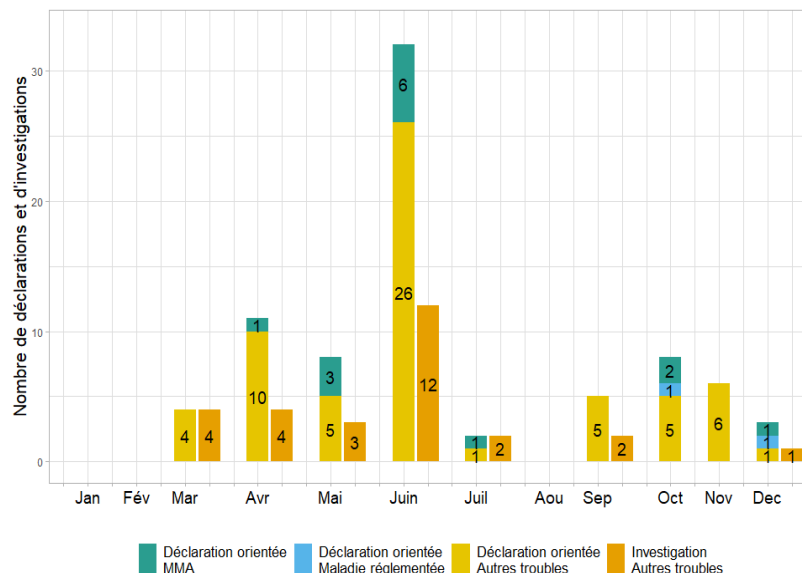


Figure 2 : Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

3 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles, avec suspicion d'intoxication (MMA). 12 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Autres troubles.

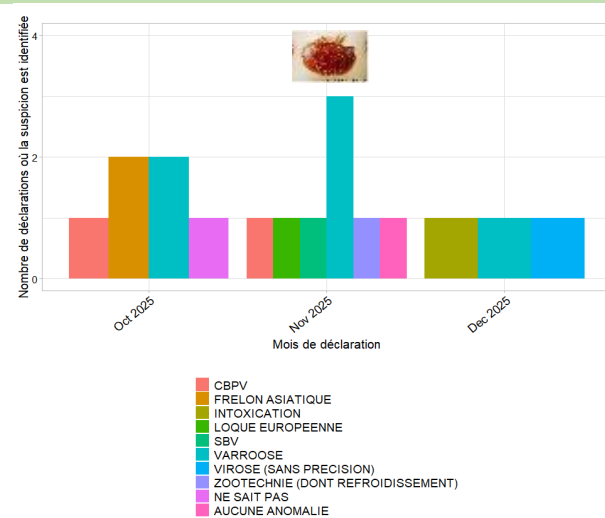
2 déclarations ont fait l'objet d'une suspicion de loque américaine (Maladie réglementée). Un seul foyer a été confirmé dans les Bouches-du-Rhône, en octobre. Il a été rapidement traité, ce qui a permis la levée de l'APDI au mois de novembre.

Faits marquants au 4^e trimestre, voie Autres troubles

Parmi les 12 déclarations enregistrées, 6 faisaient suite à une visite de rucher par un vétérinaire. Ces visites ont permis de mettre en évidence des cas de varroose (5) et un cas de CBPV persistant depuis le printemps.

- 2 déclarations supplémentaires faisaient état d'une surinfestation par le varroa en novembre avec présence de couvain mosaïque. Dans un cas la présence d'abeilles déformées a été signalée.
- 2 déclarations faisaient état d'affaiblissement de colonies liées à la forte présence du frelon à pattes jaunes, dans le secteur de Lapalud sur Verdon (04120).
- 1 déclaration portait sur une anomalie de comportement (abeilles qui ne sortent pas de la ruche) sans constat d'affaiblissement de la colonie.

1 visite de rucher a été déclenchée au mois de décembre, suite à la déclaration de mortalité d'abeilles adultes devant les ruches. La visite a conclu à une suspicion de virose ou d'intoxication, sans pouvoir conclure, faute d'analyse.

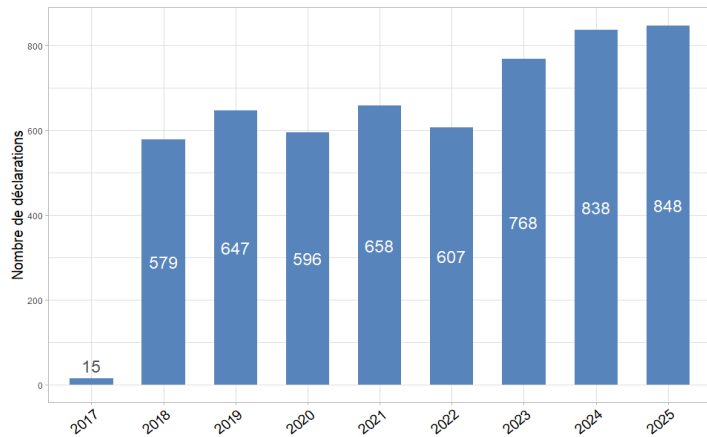


Répartition mensuelle des suspicions (n=17) du répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 12 troubles déclarés entre octobre et décembre 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles

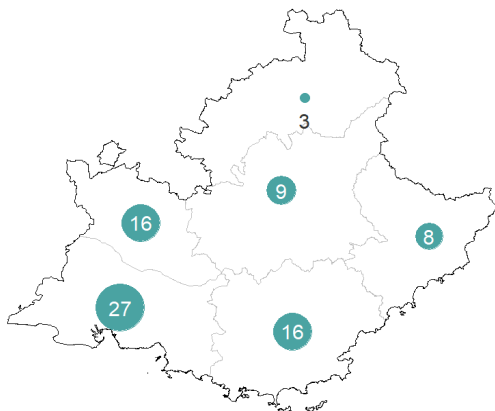
BILAN de l'année 2025

Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2025

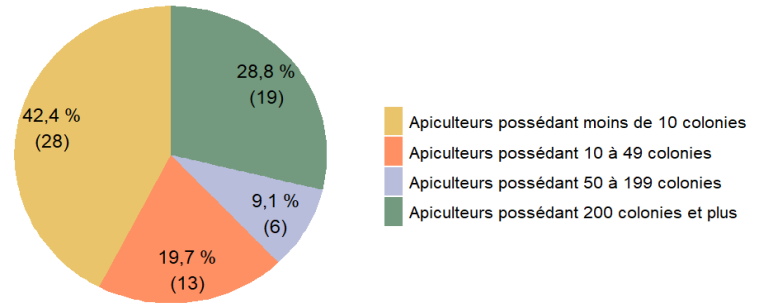
79 déclarations ont été enregistrées en 2025 en région PACA. Au niveau national 848 déclarations ont été enregistrées dans les 8 régions disposant d'un OMAA (AURA, Bretagne, Haut de France, Pays de la Loire, Occitanie, PACA, Val de Loire).



Des déclarations ont été enregistrées dans tous les départements. Les Bouches-du-Rhône ont enregistré le plus grand nombre de déclarations, suivies du Var et du Vaucluse

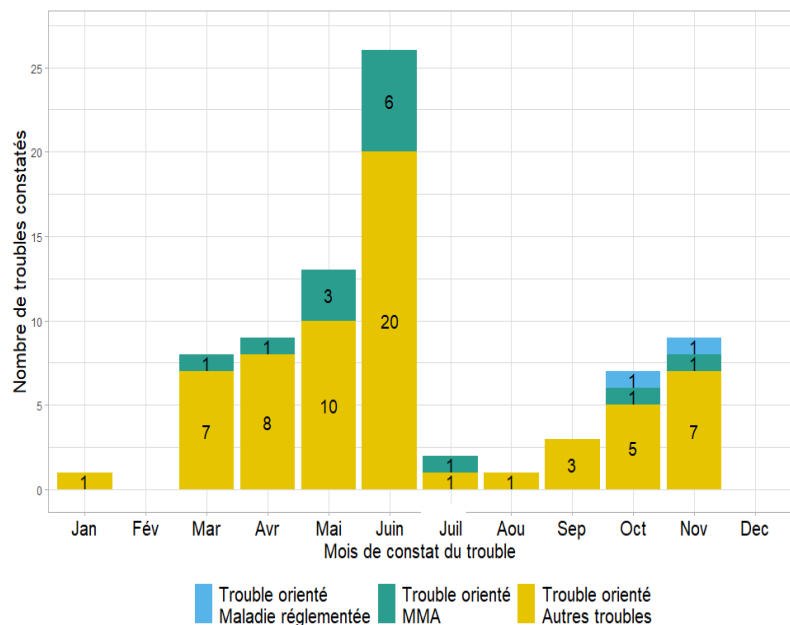


Nombre de déclarations à l'OMAA par département en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce graphique illustre le profil des 66 apiculteurs ayant contacté l'OMAA en 2025. Tous les profils d'apiculteurs sont représentés.

Sur 79 déclarations enregistrées en 2025, 63 ont été orientées vers la voie Autres troubles (AT), 14 vers la voie Mortalité Massive Aigue d'Abeille et 2 vers la voie Maladies Réglementées. 71 % des problèmes ont été constatés au printemps.



Nombre mensuel de troubles constatés en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur orientés vers chacun des dispositifs de surveillance selon la date d'apparition du trouble

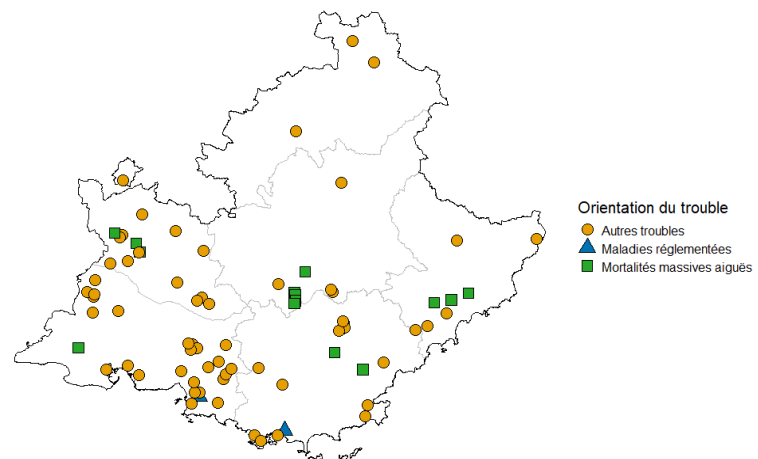
Maladies Réglementées (2)

2 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des maladies réglementées, pour suspicion de loque américaine.

Un cas a été confirmé dans le 13 et traité. Les visites des ruchers en lien épidémiologique avec le foyer ont permis de constater l'absence de foyer secondaire. L'APDI a été levé au mois de novembre.

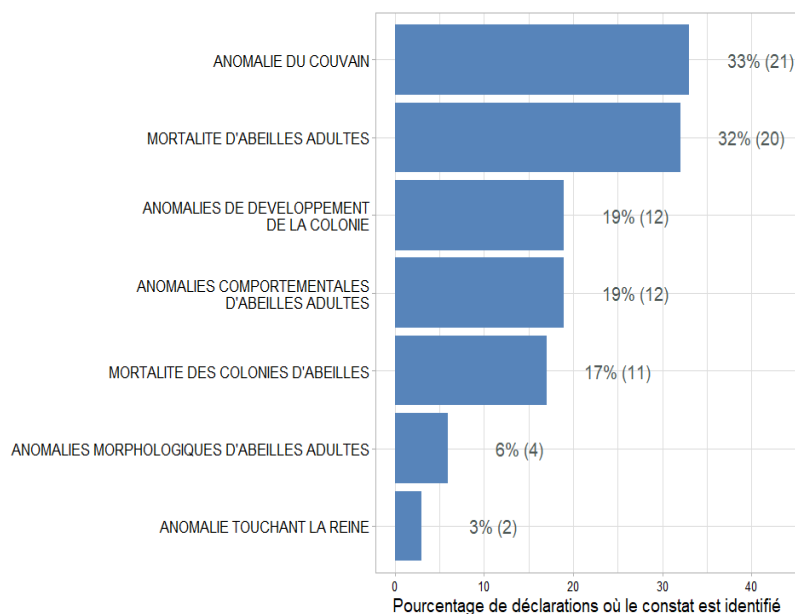
Le second cas a été infirmé dans le 83. Il s'agissait d'un cas de varroose.

La loque américaine reste une maladie à déclaration obligatoire. En cas de doute, le signalement à OMAA est obligatoire.



Localisation et orientation des 79 troubles constatés en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Voie Autres troubles (63)



Constats identifiés (n= 82) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 63 troubles constatés en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)

➤ 63 événements de santé constatés en 2025 : Dans 1/3 des cas les apiculteurs ont appelé pour déclarer des anomalies du couvain ou des mortalités d'abeilles adultes.

➤ 56 troubles constatés d'avril à juin, en lien avec la météo perturbée de ce printemps (mistral, pluie puis canicule). CBPV, famine, loque européenne, SBV.

Le détail de ces événements de santé est décrit dans les bulletins trimestriels 2025.

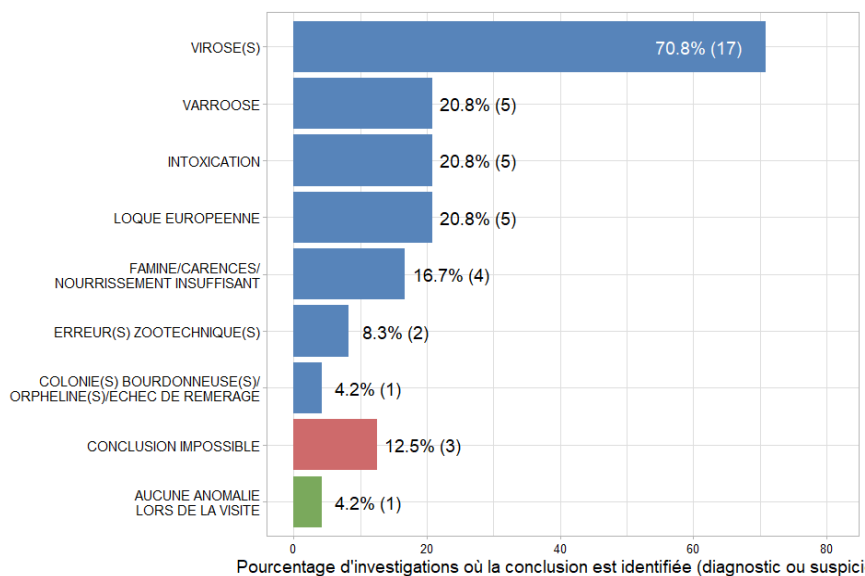
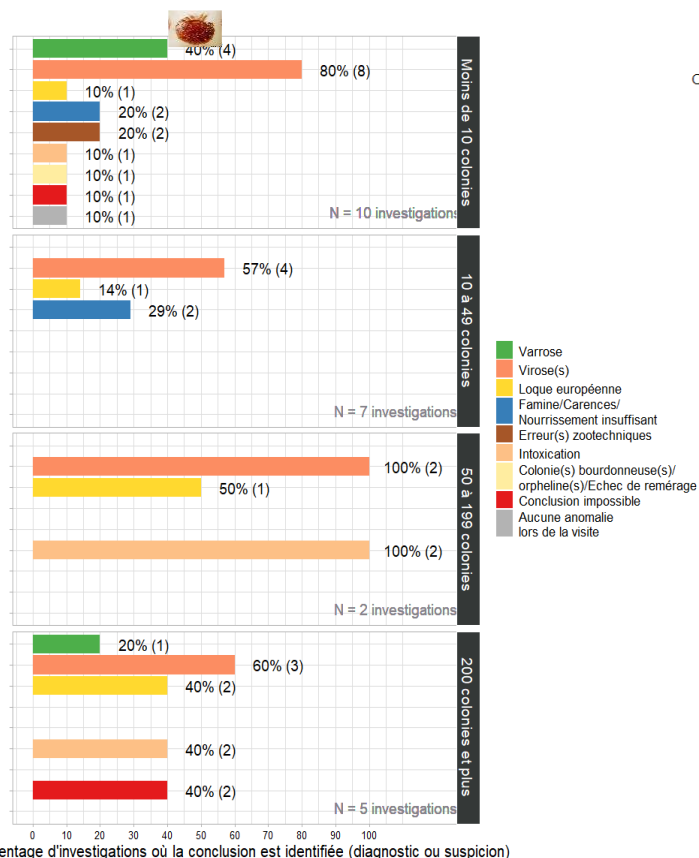
Téléchargez les derniers bulletins sur le site de GDS PACA:

<https://gds-paca.org/actualites-apicoles/>

Voie Autres troubles, investigations (27)

Sur 63 troubles constatés en 2025, 27 ont pu donner lieu à une investigation. 3 visites ont aboutit à la réorientation vers la voie MMA, du fait d'une suspicion forte d'intoxication.

Dans 70 % des visites, un problème viral a été identifié ou suspecté être à l'origine du problème de santé (CBPV, DWV, SBV).



Diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=43) sur 24 troubles orientés Autres troubles, constatés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2025



Photo 1 : Abeille atteinte du DWV (virus des ailes déformées) – Photo 2 : Abeille atteinte de CBPV (Virus de la paralysie chronique ou maladie noire)

Le CBPV a été identifié comme danger sanitaire N°1 en 2025 dans les cheptels de moins de 200 ruches. Il est responsable des troubles observés dans 10 cas sur 19. Une analyse de laboratoire a confirmé l'infection dans les 10 cas.

↑ Diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=43) sur 24 troubles orientés Autres troubles, en fonction de la taille du cheptel de l'apiculteur.

BILAN des enquêtes MMAA 2025

Source : Données SRAL consolidées au 04/02/2026

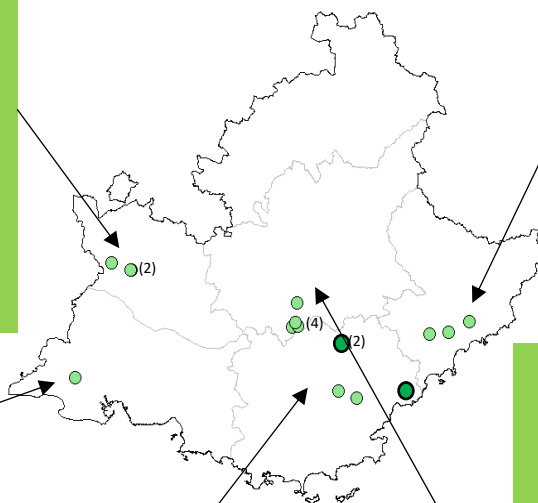
17 déclarations ont été orientées vers la voie Mortalités Massives Aigües d'Abeilles domestiques Adultes en 2025 (MMAA). 14 déclarations ont été directement orientées vers ce dispositif et 3 déclarations ont fait l'objet d'un reclassement après la visite du rucher, étant donné la forte suspicion d'intoxication constatée sur le terrain. **5 intoxications ont été mise en évidence.** Un cas est en cours d'expertise. 11 cas n'ont pas permis de conclure.

Vaucluse

- 3 déclarations

- dépopulations et anomalies du couvain
- 2 Enquêtes environnementales et visites de rucher.
- Cocktail de fongicides sur les végétaux et le pain de pollen.
- ❑ Hypothèse d'une intoxication par butinage probable
- Une déclaration tardive / pas d'investigation possible.

Localisation des troubles constatés en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Mortalités massives aigües.



Alpes Maritimes

- 3 déclarations tardives
- Enquêtes impossibles
- ❑ Conclusion impossible

Constat d'un trouble orienté
Mortalités massives aigües

- Depuis janvier 2025
- Autres troubles réorientés MMAA

Bouches du Rhône

- 1 déclaration

- Mortalité d'abeilles devant les ruches
- Enquête environnementale et visite de rucher.
- ❑ Un insecticide non autorisé en agriculture mis en évidence sur abeilles. En cours d'expertise par la cellule toxicologique

Var

- 5 déclarations

- (3) Mortalités d'abeilles adultes
- ❑ **3 intoxications au fipronil, non autorisé en agriculture.**
- (2) anomalies du couvain et dépopulation
- Visite des ruchers
- ❑ La faible contamination des matrices analysées ne corrobore pas l'hypothèse d'une intoxication.

Alpes de Haute Provence

- 5 déclarations groupées dans le temps et l'espace (juin)
- Dépopulations
- Enquêtes environnementales et visites de rucher.
- ❑ Mise en évidence de résidus d'un insecticide autorisé sur un des dix-huit prélèvements de végétaux, mais pas sur abeilles. Pas de preuve d'une intoxication certaine.

MMAA définition

Une colonie est considérée victime de **mortalité massive aigüe d'abeilles adultes (MMAA)** lorsque, brutalement et sur une période inférieure à 15 jours l'apiculteur constate :

- Des abeilles adultes mortes ou moribondes sous forme d'un tapis devant ou dans la ruche (> 1 litre d'abeilles touchées) ;
- Une dépopulation (disparition d'une grande partie des abeilles adultes avec présence dans la ruche d'une population très réduite d'abeilles et couvain, de réserves de miel et de pollen en quantité).
- Un rucher est considéré atteint si au moins 20% des colonies sont atteintes.

Les investigations sont alors confiées aux services de l'Etat : SRAL et DDetsPP.

- Afin de pouvoir mettre en œuvre des investigations :

- La déclaration doit être faite dès le constat. ☎ 04 83 43 33 49 
- Le point GPS du rucher doit être connu.



Adhérer aux GDSA, c'est préserver la santé de nos abeilles

Les GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) sont des **associations** loi 1901 présentes dans tous les départements dont l'objectif principal est d'œuvrer **collectivement à la santé de l'abeille**.

Leur conseil d'administration est composé d'apiculteurs **bénévoles** dont l'objectif est de diffuser les bonnes pratiques sanitaires. Ils accompagnent tous les adhérents, qu'ils aient une ruche ou plusieurs centaines, car **la santé de l'abeille doit être une priorité absolue**.

Pourquoi adhérer à un GDSA ?

1. Le **varroa** étant la cause de mortalité première de vos ruchers, le GDSA vous **accompagne pour lutter au mieux contre ce parasite** : Proposition de protocole de traitement, Surveillance des infestations avec aide à l'interprétations des comptages, accès aux médicaments disposant d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) au meilleur prix.
2. Pour être **accompagné par des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA)** qui disposent d'une certification obtenue après une formation de 7 jours. Ces TSA bénévoles sont le relais local des GDSA, que vous pouvez contacter pour toutes **vos questions sanitaires et techniques**. Ils se déplacent également sur vos ruchers si besoin ou pour une visite de suivi.
3. Afin **de lutter contre le Frelon à Pattes Jaunes**, les GDSA en collaboration avec la FREDON, proposent différentes actions : Information sur la biologie du Frelon, diffusion des bonnes pratiques de piégeages, fourniture de pièges sélectifs, selon les départements accompagnement à la destruction des nids, suivi des signalements de nids via la plateforme lefrelon.com.
4. Réunion d'information, formation diverses (Comptage, gestion du Varroa...), Webinaire, intervention dans les ruchers écoles, ateliers pratiques (fabrication de harpe...), projet d'un agenda apicole avec registre sanitaire.
5. **Faire partie d'un réseau sanitaire** qui fait remonter régulièrement au niveau national les préoccupations du terrain. Vos GDSA travaillent en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde apicole pour que le sanitaire reste une priorité.
6. **Pour participer à la veille sanitaire** sur des menaces présentes sur le territoire comme la loque américaine ou pour le moment absente comme *Aethina Tumida*, mais où la vigilance reste de rigueur. Cette veille permet de réagir le plus rapidement possible et de limiter les dégâts sur l'ensemble du rucher.

Si vous souhaitez adhérer retrouvez tous les contacts à la fin de ce bulletin, et n'hésitez pas à les contacter pour toutes informations complémentaires.

Variétés d'amandiers autocompatibles : plus besoin des pollinisateurs ?

Un travail mené en 2024 sur la pollinisation de la variété LAURANNE



Rédigé par :
Audric Argillier
Chargé de mission
« pollinisation et
écotoxicologie »
ADAPI



Ces dix dernières années, un plan de relance de la filière amandicole a entraîné la MULTIPLICATION PAR 3 des surfaces cultivées en PACA. Les variétés historiques d'amandiers sont peu à peu remplacées par de nouvelles, généralement auto-compatibles, c'est-à-dire capables de se polliniser elles mêmes. Les amandiculteurs s'interrogent donc sur l'intérêt de faire appel à des prestations de pollinisation. Dans ce contexte, l'ADAPI a étudié, en 2025, la manière dont l'action des pollinisateurs et l'apport de colonies d'abeilles domestiques influent sur la nouaison d'une variété autocompatible d'amandier : la Lauranne.

Actions des pollinisateurs sur le taux de nouaison

En 2024, Sur une parcelle de Lauranne, les bourgeons floraux de 228 rameaux ont été comptés juste avant la floraison et 43 rameaux ont été couverts de sachets excluant les pollinisateurs. Le nombre de fruits en formation a été compté 30 jours après la pleine floraison. Le rapport (nombre de fruits)/(nombre de fleurs) x 100 correspond au taux de nouaison.

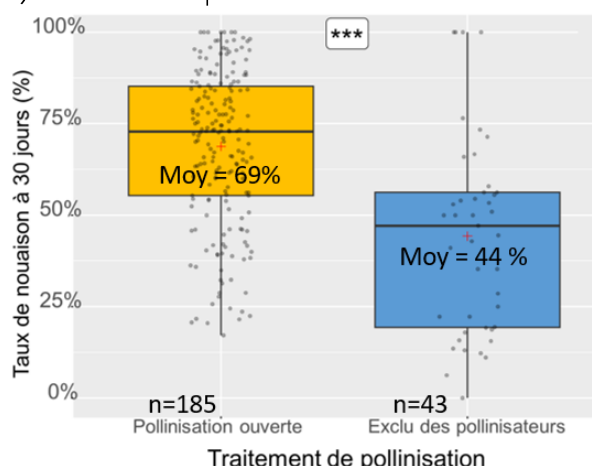


Figure 1 : Taux de nouaison de rameaux d'amandiers (Lauranne) 30 jours après la pleine floraison selon la modalité d'exclusion des pollinisateurs.

→ Lorsque les pollinisateurs ne peuvent pas accéder aux fleurs, le taux de nouaison des rameaux est de 44% en moyenne

→ Lorsque les fleurs sont accessibles, le taux de nouaison est significativement plus élevé et atteint les 69% en moyenne.

Intérêt de l'apport de colonies

Dans une exploitation de la pleine de la Crau ne faisant pas appel à une prestation de pollinisation, 4 colonies d'abeilles mellifères ont été placées en bord d'une grande parcelle de Lauranne (environ 10ha). Deux zones d'étude ont été établies : l'une à quelques mètres des colonies, l'autre à environ 500 mètres. Juste avant la floraison, environ 95 rameaux ont été marqués dans chaque zone et le nombre de bourgeons floraux a été dénombré. 30 jours après la pleine floraison, le nombre de fruits en formation a été relevé sur l'ensemble des rameaux, permettant d'obtenir un taux de nouaison.

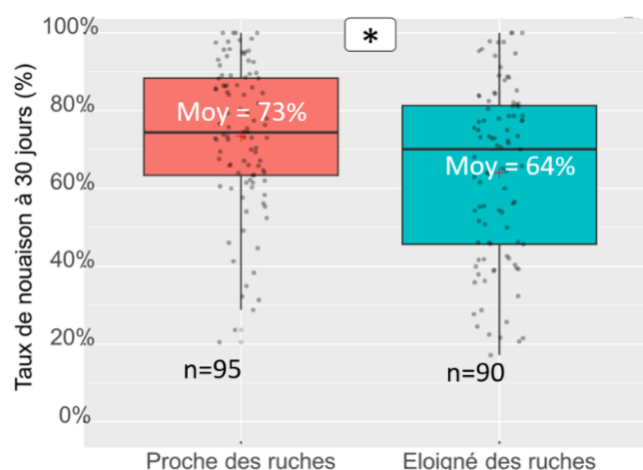


Figure 2 : Taux de nouaison de rameaux d'amandiers (Lauranne) 30 jours après la pleine floraison en fonction de la proximité avec les ruches : proche des ruches (distance < 100 m) et éloigné des ruches (distance > 500 m).

→ à 500 mètre des colonies, le taux de nouaison est de 64% en moyenne

→ À proximité des colonies, le taux de nouaison est significativement plus élevé et atteint une moyenne de 74%

Conclusions

Les résultats de cette étude montrent que l'action des pollinisateurs reste importante pour la pollinisation d'une variété d'amandier autocompatible, comme la Lauranne, même si en leur absence une partie des fleurs atteint tout de même la nouaison.

Cette étude montre également qu'un apport de colonies pour polliniser cette variété semble permettre d'améliorer le succès de la nouaison. Des interrogations subsistent concernant les effets bénéfiques d'une pollinisation entomophile sur le calibre, la qualité et le rendement final en amandes pour de telles variétés.



Comment la pollinisation sur amandier impacte les colonies ?

Un travail mené en 2023 et 2024 sur la manière dont une prestation de pollinisation sur amandiers peut influencer sur le développement des colonies.

Contrairement à d'autres espèces de fruitiers, il n'existe pas de référence sur la manière dont une prestation de pollinisation sur amandier peut influencer sur le développement des colonies. Cela peut apparaître d'autant plus important que la pollinisation sur amandier intervient très tôt dans la saison, entre février et mars, avec des conséquences qui pourraient donc impacter durablement les colonies pour le reste de la saison.

Pour apporter des éléments sur ce sujet, l'ADAPI a suivi 7 ruchers en prestation de pollinisation entre 2023 et 2024 dans le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence. Sur chaque rucher, la force de 10 colonies était évalué en début et fin de prestation grâce à la méthode ColEval, incluant une estimation des réserves en miel. 5 colonies par rucher ont été équipées de balances connectées OPTIBEE. Du pollen de trappes, du miel frais et des butineuses on été prélevés de façon hebdomadaire pour y effectuer des recherches de résidus de pesticides.

Risques toxicologiques et ressources

Molécule	Type	Fréquence de détection au rucher	Toxiscore
Fludioxonil	Fongicide	71%	C
Cyprodinil	Fongicide	71%	B
Dodine	Fongicide	57%	B
boscalid	Fongicide	57%	C
Pyraclostrobine	Fongicide	57%	C
Flonicamide	Insecticide	57%	C
Captane	Fongicide	57%	B
Propiconazole	Fongicide	29%	B
Pirimicarbe	Insecticide	29%	C
Mefentrifluconazole	Fongicide	14%	B
Oryzalin	Herbicide	14%	
Tebuconazole	Fongicide	14%	C
Cyperméthrine	Insecticide	14%	E
Lambda Cyhalothrine	Insecticide	14%	D

Figure 3 : Bilan des molécules retrouvées dans les matrices apicoles au cours des différents suivis durant la pollinisation des amandiers. La fréquence de détection au ruchers correspond à la proportion de ruchers suivis sur lesquels la molécule a été détectée au moins une fois. Le Toxiscore est un indice de risque d'une substance pour les pollinisateurs tiré de l'outil en ligne TOXIBEE (toxibeas.org).

Pour l'ensemble des ruchers suivis, les matrices apicoles présentaient des niveaux de contamination par les pesticides faibles et donc un risque peu élevé pour la santé des colonies, en particulier au regard de ce qui peut être retrouvé lors de prestation de pollinisation sur d'autres types de vergers. Un seul rucher a fait figure d'exception, puisque deux insecticides très toxique (cyperméthrine et lambda cyalothrine) on été retrouvés. Toutefois il semble que cette contamination ne provienne pas de la culture d'amandiers, non traitée par des insecticides à cette période, mais de parcelles de pêchers en fleur à proximité. Il est donc conseillé aux apiculteurs d'être attentifs aux cultures alentour lors de la mise en place d'une prestation. Concernant la disponibilité des ressources, elle était plutôt moyenne sur l'ensemble des ruchers suivis. Les colonies parvenaient à collecter suffisamment de nectar et pollens pour maintenir leur développement, mais sans pouvoir constituer de réserves. Dans 2 cas sur 7, l'apiculteur a jugé nécessaire d'apporter un nourrissage glucidique.

Conclusion sur le développement des colonies

Dans tous les ruchers suivis, les colonies ont montré un développement modéré, équivalent au développement des colonies suivant le parcours traditionnel de l'apiculteur lorsque la comparaison a été possible. Aucun effondrement de population n'a été observé. Il semble donc qu'un passage en pollinisation sur amandier, sans être particulièrement propice à leur développement, ne constitue pas non plus un frein pour la dynamique des colonies. Cette prestation demande tout de même une surveillance des réserves en miel et des risques associés aux cultures proches.



Le piégeage de printemps une action primordiale dans la lutte contre le frelon à pattes jaunes

Cela fait maintenant plus de 20 ans que le frelon à pattes jaunes prolifère en France. Grand prédateur d'abeille domestique mais aussi sauvage, ce frelon a un fort impact pour nos apiculteurs mais aussi sur la biodiversité. Cette prédation entraîne une perte économique pour les apiculteurs (perte de ruche, baisse de la production, stress permanent pour les abeilles...) et met en péril la pollinisation. C'est pourquoi un plan de lutte national a été mis en place, et celui-ci commence par le piégeage de printemps.



Frelon à pattes jaunes

➤ Quand ?



Frelon Européen

Après les dernières gelées (dès le mois de février dans le sud de la région), si on a 5 jours d'affilés à plus de 15°C, on piège. Attention toutefois à ne pas dépasser les 8 semaines de piégeage au risque d'attraper des frelons européens qui font leur sortie autour de la mi-mai !

➤ Où ?

- Si vous connaissez l'emplacement d'anciens nids découverts, vous pouvez mettre un piège à proximité (au plus près, et pas plus de 500m)
- Proche des ruchers impactés
- A côté d'une source de nourriture printanière (fleurs, arbustes et arbres mellifères)
- Plutôt à l'ombre et à environ 1.2 et 1.5 m
- Bien rester vigilant à la présence de Frelon Européen dans les pièges si on en retrouve il vaut mieux arrêter le piégeage de printemps

➤ Quels appâts ?

Un appât sucré avec un mélange : 1/3 bière – 1/3 Sirop de fruits rouges – 1/3 vin (blanc ou rouge), à renouveler tous les 8 jours

➤ Quels pièges ?

Utiliser des pièges sélectifs, ce sont ceux de type nasses avec un cône d'entrée et la partie appât séparée de la partie capture.

Ne pas utiliser les pièges type bouteille qui n'ont aucune sélectivité et tous les pièges où il y a risque de noyade.



Vous pouvez signaler un nid via la plateforme le lefrelon.com (sans obligation d'inscription)



Philippe Magnon GDSA 13
Samuel Chalaye FRGDS

Pour aller plus loin

WEBINAIRES du MOMENT, à visionner en replay.

- Webinaire apicole de la FRGDS 2025 : Résistance aux acaricides et Actualités frelon à pattes à jaunes.
<https://www.youtube.com/watch?v=nTN7epFkLZU>.
- Webinaires scientifiques et technique Resapi Varroa : Actualités lutte contre le varroa : Calistrip.
https://www.youtube.com/watch?v=LXGRX1dh_GM
- Webinaire jeudi de l'Ettap : pollinisation - <https://www.youtube.com/@umtprade9601/videos>
- Webinaire Tropilaelaps GDS France - <https://www.youtube.com/watch?v=Yj8MxBaMUU8>

OMAA

- Consultez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>
- Page dédiée sur le site de la plateforme ESA :
<https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

VARROA

- Guide des bonnes pratiques de l'ITSAP : <https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/>
- Guide Varroa et Varroose de la FNOSAD : https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/GUIDES_et_registre_d_elevage/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf
- Fiches techniques GDS France : <https://www.gdsfrance.org/varroa-destructor-fiches-techniques/>
- Fiches pratiques pour mesurer l'infestation Varroa : site ADAP

Agir ensemble pour la santé des abeilles en région PACA

Nos abeilles sont essentielles. Cependant, elles font face à des menaces croissantes.
Adoptons ces 2 réflexes pour agir pour leur santé :

- 1/ Adhérer à une structure sanitaire locale : GDS Apicole et une structure technique : ADAP
- 2/ Déclarer les troubles de santé à OMAA

GDSA 04

Président : Noël Piton
gdsa04@gmail.com
06 72 93 83 13

Section Apicole du GDS05

Président : Jacques Chaume
gds05@reseaugds.com

GDSA 06

Président : Philippe Maure
maure.philippe@yahoo.fr

GDSA 13

Président : Jean Luc Faure
contact@gdsa13.fr

GDSA 83

Président : Jean Sébastien Gros
president@gdsa83.fr

GDSA 84

Président : Vincent Bayon
contact@gdsa84.fr

ADAP

Informations : Guillaume Kairo : guillaume.kairo@adapi.adafrance.org
Agenda : Rencontres apicoles régionales les 5 et 6 mars 2026.

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Chaque déclaration permet de mieux comprendre les troubles de santé des abeilles. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies.
Ce service est entièrement gratuit pour l'apiculteur. Il est pris en charge par l'Etat.